

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, par conférence téléphonique le 20 février 2014 à 13 h.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Est absent :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur
- M. Robert Millier, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, à titre d'observateur

### Ouverture de la séance

En l'absence du président, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2014-28**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- ✓ Reporter le point 4DG) 2 : Projet d'entente – PDZA
- ✓ Reporter le point 4DG) 3 : Projet d'entente - Paysages
- ✓ Reporter le point 4DG) 4 : Entente de partenariat avec la CCNQ – Projet *Cartes postales*

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

-2-

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2014

#### **Résolution n° E-2014-29**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2014

#### **Résolution n° E-2014-30**

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 février 2014

#### **Résolution n° E-2014-31**

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 février 2014.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 février 2014

#### **Résolution n° E-2014-32**

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 février 2014.

Adoptée à l'unanimité

### Projet d'oléoduc Énergie Est – TransCanada

#### **Résolution E-2014-33**

- Mandater la Direction générale de préparer un rapport pour le comité exécutif concernant le projet d'Oléoduc Énergie Est faisant part des préoccupations et des attentes de la CMQ et de ses partenaires municipaux par rapport notamment au tracé de l'oléoduc, à la sécurité publique, à la sécurité environnementale et à la protection des paysages et panoramas d'intérêt métropolitain.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Alliance – Journées de rencontre à Ottawa

**Résolution E-2014-34**

- Autoriser Mme Michelle Morin-Doyle, membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, ou son remplaçant à participer aux journées de rencontres organisées par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent avec des parlementaires canadiens à Ottawa, les 2 et 3 avril 2014, et à rembourser les frais afférents à cette participation.

Référence :            Rapport décisionnel du 20 février 2014  
Responsable :        Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

**Résolution E-2014-35**

- Adhérer à l'Union des municipalités du Québec et assumer les frais relatifs à cette adhésion pour l'année 2014.

Référence :            Rapport décisionnel du 20 février 2014  
Responsable :        Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

Festival Jazz Etcetera – Demande de commandite

**Résolution E-2014-36**

- Autoriser la Direction générale à convenir d'une entente de soutien financier et de visibilité avec le Festival Jazz Etcetera pour la présentation, durant ce Festival, de spectacles sur les traversiers liant Lévis à Québec.
- Autoriser la Direction générale à verser une somme de 7 500 \$ pour la présentation de ces spectacles. Cette somme sera prise à même le poste budgétaire « Événements à caractère métropolitain ».

Référence :            Rapport décisionnel du 20 février 2014  
Responsable :        Communications et affaires corporatives

Adoptée à l'unanimité

### Stratégie québécoise de mobilité durable

#### **Résolution E-2014-37**

- Prendre acte des éléments de la Stratégie nationale de mobilité durable en lien avec les activités et les compétences de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2014

Responsable : Transport

Adoptée à l'unanimité

### Prêt de la photographie aérienne 2013 du territoire complet de la CMQ

#### **Résolution E-2014-38**

- Autoriser le prêt des photographies aériennes 2013 du territoire complet de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), pour les municipalités et les MRC de la CMQ ainsi qu'à la Société de transport de Lévis (STL) et du Réseau de transport de la capitale (RTC) aux conditions suivantes :
  - La municipalité n'est pas autorisée à vendre, à prêter, à donner, à échanger ou à prendre copie afin de transmettre à un tiers les photographies aériennes, sauf si ce tiers agit pour le compte de la municipalité dans le cadre d'un mandat spécifique. La municipalité est responsable de voir à ce que l'utilisation des photographies aériennes que fera ce mandataire se limite à l'objet de son mandat. Au terme dudit mandat, le mandataire devra remettre les photographies aériennes à la municipalité ou détruire toute copie qu'il pourrait avoir en sa possession et certifier, par écrit, qu'elles sont détruites;
  - La CMQ demande que la mention « Communauté métropolitaine de Québec 2013 » soit visible sur les sorties imprimées ou électroniques du produit.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2014

Responsable : Géomatique

Adoptée à l'unanimité

### Bordereau de dépenses

#### **Résolution n° E-2014-39**

Prendre acte du bordereau de dépenses en date du 20 février 2014 contenant les documents suivants :

---

## PROCÈS-VERBAL

-5-

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2014 (période 1);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2014.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 février 2014  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

### Bordereau d'information

- Le bordereau d'information en date du 20 février 2014 est déposé aux membres du comité exécutif.

Les résolutions E-2014-28 à E-2014-39 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE